



# BASSINS

Réponse à l'interpellation :

**Interpellation « Hayoz et consorts » sur le projet de construction au centre du village**

**Séance du conseil communal de Bassins du 23 juin 2020**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous prions la Municipalité selon l'article 62 du règlement du conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes au sujet du projet de construction de 11 logements et parking souterrain sur parcelle 82 et adjacentes.

- **Quels sont les accords de financement entre la commune, la fondation et Romande Energie ?**
- **Quels sont les engagements pris par la commune et les frais déjà engagés ?**
- **Une convention avec Romande Energie est-elle prévue ?**
- **La fondation est-elle déjà choisie, si oui quels sont les accords passés ?**
- **Quel est le maître d'œuvre du projet, la commune supporte-t-elle un risque financier sur la réalisation ?**
- **La commune sera-t-elle en charge de l'entretien du parking ?**
- **Quelle est la stratégie municipale relative au parcage des voitures au centre du village ?**
- **Pourquoi ne pas saisir l'opportunité d'ouvrir le projet aux personnes potentiellement intéressées à l'acquisition de places de parc dans ce projet ?**

Nous remercions la Municipalité de bien vouloir donner une réponse écrite aux questions susmentionnées pour le prochain conseil communal.

Bassins le 17 août 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a pris connaissance oralement le 23 juin 2020 en fin de soirée de l'interpellation ci-dessus. Le courrier a été transmis le 25.6.2020.

Les réponses sont les suivantes.

- **Quels sont les accords de financement entre la commune, la fondation et Romande Energie ?**

Les accords financiers sont ceux définis dans le préavis 17/11.

Il est aussi à noter que ce préavis résout le problème récurrent de nos entretiens de bâtiments. De par l'expérience de la gestion communale, nous savons qu'il est difficile de mettre des montants au budget pour assurer l'entretien de nos bâtiments. Il suffit de constater que le montant prévu est toujours trop faible. Le système présenté assure à la commune, un allègement de la charge pour effectuer cet entretien des bâtiments. Nous prévoyons ainsi l'avenir car l'avantage de ce système réside par le fait que :

- la commune n'investit pas dans une transformation hasardeuse
- la commune n'a pas le souci de la gestion administrative de l'objet et de sa rentabilisation
- la commune ne se préoccupe pas de l'entretien du bâtiment ou des bâtiments
- la commune résout le problème de la salle de gymnastique en reconstruisant un objet adapté aux normes avec le fruit de la location scolaire et du droit de superficie



# BASSINS

**Les logements sont financés UNIQUEMENT par la Fondation. La commune ne présente pas de crédit extra-budgétaire pour réaliser ce bâtiment.**

Les évolutions des logements utilité publique et la loi sur l'aménagement font que des partenariats se réalisent entre les fondations et les distributeurs d'énergie électrique ou calorifique sans remettre en question les décisions antérieures et celles ayant été validés par la suite.

La Fondation collabore avec Romande Energie sur un même projet d'appartements à Morges.

La 2<sup>ème</sup> étape d'extension des logements n'est pas encore d'actualité. Nous avons pris beaucoup de retard et il faut aller pas à près pas.

## **Quels sont les engagements pris par la commune et les frais déjà engagés ?**

La commune n'a pas pris d'engagements autre que d'être le répondant administratif de tous les intervenants soit la Fondation, son architecte, Romande Energie et les privés qui utiliseront les parcelles communales.

A ce jour et à la vue des différentes oppositions, la commune n'a pas pu signer l'acte notarié avec la Fondation. Les frais engagés sont actuellement comptabilisés sur les différentes taxes à encaisser, une fois les oppositions levées en 2020 ou 2021. La commune ne fait que de refacturer les éléments aux partenaires.

## **Une convention avec Romande Energie est-elle prévue ?**

La convention est déjà signée. Le Conseil Communal a validé le préavis 04/19 avec l'annexe 8 du contrat de reprise par Romande Energie Services.



Romande Energie Services

## **CONTRAT DE REPRISE**

des installations et du réseau de chauffage à distance  
sur la commune de Bassins  
(le « Contrat »)

entre

### **ROMANDE ENERGIE SERVICES SA**

Société anonyme de droit suisse dont le siège social est situé à la rue de Lausanne 55, à 1110 Morges, et dûment représentée par M. Oliviero Iubatti, Directeur, et M. Dominique Ramuz, Responsable gestion des actifs,





# BASSINS

Contrat de reprise des Installations du CAD de Bassins

## ANNEXE 8

### Accord sur l'extension du réseau

Depuis de nombreuses années, la commune de Bassins a lancé des études concernant sa capacité de production de plaquettes de chauffage à bois et de recherche de nouveaux abonnés. Une étude Weinmann Energie a notamment été effectuée pour établir des objectifs rationnels à atteindre pour cette extension. La commune de Bassins met à disposition de RES, à titre gracieux, le résultat de l'étude de Weinmann Energie. La version 2 de cette étude constitue la référence avec une réalisation des connexions des quartiers des Pervenches et des immeubles du centre du village.

Dans le cas où les conditions de faisabilité et les conditions économiques seraient réunies, les parties conviennent que RES prendrait en charge tous les investissements découlant de l'extension du réseau de chauffage à distance et se verrait confiée par la Municipalité de son exploitation et de sa maintenance.

#### **La fondation est-elle déjà choisie, si oui quels sont les accords passés ?**

C'est la Fondation Coopélia qui est chargée de ce dossier. Les accords sont ceux définis par le préavis la location annuelle des terrains, la construction, l'entretien et la gestion administrative, comme indiqué à la 1<sup>ère</sup> question.

#### **Quel est le maître d'œuvre du projet, la commune supporte-t-elle un risque financier sur la réalisation ?**

Actuellement il y a seulement un architecte.

C'est la fondation qui l'a choisi et c'est le Bureau Zimmermann Architectes SA. Les procédures d'oppositions sont en cours et il faut attendre le verdict du tribunal.

#### **La commune sera-t-elle en charge de l'entretien du parking ?**

La commune n'est pas impliquée dans l'entretien du parking projeté ni de la chaufferie projetée.

Une prestation sera facturée annuellement aux usagers du parking privé pour déneigement. (somme envisagée 20\*25 CHF car n'oublions pas qu'ils financent leurs propres places de parc.

Elle est répondante administrative des dossiers et demandera au conseil communal le droit d'utiliser un montant de 800'000 CHF pour construire le parking privé mis à l'enquête. Ce montant est constitué par des actes notariés et liés aux permis de construire accordés.

#### **Quelle est la stratégie municipale relative au parcage des voitures au centre du village ?**

La stratégie municipale est assez claire. La mise à l'enquête du parking et des logements a démontré que les personnes qui font opposition au projet utilisent des places communales non notariées ou contractualisées. Le problème est uniquement financier et surtout les places de parc manquent sur les parcelles privées. La taxe de 4'000 CHF ne résout pas le problème du stationnement des véhicules sur le domaine public.

De plus, la place de la Tillette n'offre plus le ballon d'oxygène pour les commerces et services publics.

Les voitures restent trop longtemps et un concept de limitation du temps de stationnement va être mis en place.





# BASSINS

Les informations ont été données par la Municipalité lors du conseil communal du 23 juin 2020 et présentant l'analyse complète des potentiels encore à bâtir et leurs influences sur le domaine public du centre du village et des rues adjacentes.

## **Pourquoi ne pas saisir l'opportunité d'ouvrir le projet aux personnes potentiellement intéressées à l'acquisition de places de parc dans ce projet ?**

La Municipalité a analysé la situation.

Les derniers potentiels constructibles du centre du village se réalisent.

Il en est de la responsabilité des propriétaires de mettre à disposition de leurs locataires des places de parc.

Nous avons constaté que la plupart des locataires ne dispose que d'une place de parc par appartement et bien sûr dès qu'il faut payer une location à la commune cela devient compliqué.

Nous avons les preuves de nos propos. Il est aussi important de relever que nous avons déjà fait une action sur les places de parc du village en 1996. Nous croyons que seule la parcelle de la Croix mordait sur le domaine public mais que nenni il y en a d'autres que nous devons régler.

La commune ne désire pas investir dans un parking souterrain communal. Nous aurons trop de problème à faire respecter les occupations sauvages comme nous les vivons avec d'autres biens communaux.

L'usage du parking P2 est en libre accès. Les utilisateurs peuvent déposer leurs véhicules. Un projet de parking souterrain avait imaginé à la rue de Pelaz il y a 40 ans mais n'avait pas abouti pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui il faut être le plus possible de la maison et presque dedans.

La Municipalité doit garder ses capacités financières pour d'autres objets qu'un parking souterrain qui de toute façon ne satisfera pas la majorité des habitants.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic \* La Secrétaire

Didier Lohu

Nathalie Angéloz